

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 9 décembre 2020

N°454

**Prêts d’Honneur Solidaires :**

**Lancés en juillet 2020, la barre des 2000 prêts approuvés vient d’être franchie**

**Elisabeth Borne**, ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion et **Olivia Grégoire**, secrétaire d’Etat auprès du ministre de l’Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l’Économie sociale, solidaire et responsable, annoncent que plus de 2 000 Prêts d’Honneur Solidaires ont déjà été approuvés depuis leur lancement en juillet 2020.

Le Prêt d’Honneur Solidaire (PH Solidaire) permet aux créateurs ou repreneurs d’entreprise, en situation de fragilité économique, d’obtenir un financement pour la constitution de leurs fonds propres, en complément d’un prêt bancaire, ainsi qu’un accompagnement pendant trois ans par les réseaux de soutien à la création d’entreprise sélectionnés et financés par les Régions.

Ce prêt à taux zéro, d’un montant pouvant aller jusqu’à 8 000 euros est accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de sa création ou reprise d’entreprise. Sans frais de dossier, le PH Solidaire est entièrement garanti par le Fonds de Cohésion Sociale (FCS) et fonctionne donc sans garantie sur les actifs de l’entreprise ou de son dirigeant. Ce prêt s’étend sur une durée de 1 à 5 ans et bénéficie d’un différé d’amortissement modulable entre 0 et 18 mois.

Dispositif mis en place par les Pouvoirs publics et Bpifrance, en lien avec les réseaux d'accompagnement et de financement de l’économie sociale et solidaire Adie, France Active et Initiative France, le Prêt d’Honneur Solidaire a pour objectif de faciliter l’insertion professionnelle et sociale des demandeurs d’emploi, des jeunes de moins de 26 ans, des entrepreneurs des quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et des bénéficiaires de minimas sociaux, ayant créés ou repris une entreprise depuis moins de trois ans.

Elisabeth Borne, Ministre du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion, se *« félicite du bon démarrage des Prêts d’Honneur Solidaires, qui, en ces temps de crise, constituent un nouvel outil pour développer l’insertion professionnelle des personnes éloignées de l’emploi et encourager l’esprit d’entreprendre ».*

« *Le Prêt d’Honneur Solidaire est un moyen efficace de démarrer son entreprise, en particulier son entreprise sociale*, *pour faire face à la crise,* explique Olivia, secrétaire d’Etat à l’économie sociale, solidaire et responsable. *Nous n’en sommes qu’au démarrage mais je me félicite de constater qu’une*

*trentaine de prêts sont approuvés chaque jour. À nous désormais de le faire mieux connaître !* »

**A propos du Fonds de Cohésion Sociale**

A compter du 1er janvier 2020, Bpifrance reprend en gestion, pour le compte de l’Etat, le Fonds de Cohésion Sociale dont le rôle est de garantir des microcrédits professionnels et personnels à destination des personnes en difficultés créant ou reprenant une entreprise, ou pour des projets permettant leur insertion sociale et professionnelle, octroyés par des établissements bancaires et financiers présents sur le territoire, et de garantir des microcrédits professionnels à destination des structures de l’ESS.

Le Fonds de Cohésion Sociale est également le fonds de garantie du dispositif de Prêt d’Honneur Solidaire (ex prêt Nacre) pour la création ou reprise d’entreprise.



**À propos de Bpifrance et Bpifrance Création**

Bpifrance finance les entreprises - à chaque étape de leur développement - en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d’innovation et à l’international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d’accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l’offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d’un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Depuis le 1er janvier 2019, Bpifrance a repris l’ensemble des activités de l’Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d’information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr/) - [www.bpifrance-creation.fr/](http://www.bpifrance-creation.fr/) [www.presse.bpifrance.fr/](http://www.presse.bpifrance.fr/) Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

**Contact presse Bpifrance :** Sophie Santandrea - Tel : 01 45 65 51 62 [sophie.santandrea@bpifrance.fr](mailto:sophie.santandrea@bpifrance.fr)

**Contacts presse :**

Cabinet d’Elisabeth Borne - [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)